

AVIS PUBLIC

ADMISSION DES ENFANTS AU PRÉSCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2021-2022

Admission au préscolaire 4 ans et 5 ans

Pour qui? Tous les enfants qui auront 4 ans ou 5 ans avant le 1^{er} octobre 2021.

Où s'inscrire? À l'école de votre territoire pour la **maternelle 4 ans et 5 ans**.

Pour la **maternelle 4 ans**, veuillez noter que les places sont limitées, des critères de priorisation pourraient s'appliquer.

Au service
de la réussite
de chacun

Quand? Du lundi 11 janvier au vendredi 15 janvier 2021.
En raison des mesures sanitaires liées à la Covid-19, il est obligatoire de prendre un rendez-vous en appelant à l'école de votre territoire.

Quelle est l'école de mon territoire? Pour connaître l'école primaire de votre territoire et la politique relative à l'admission et à l'inscription annuelle des élèves (52-02-01), veuillez **consulter notre site Web à l'adresse suivante** : <https://www.cssd.gouv.qc.ca> ou téléphoner au 819 663-9221.

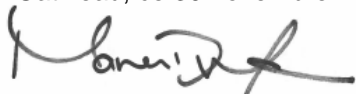
Quels documents sont requis pour l'admission?

- 1- La copie originale du certificat de naissance de l'enfant (grand format) indiquant les noms des parents;
- 2- Deux preuves d'adresse (ex : compte de taxes, compte d'électricité, permis de conduire);
- 3- La carte d'assurance-maladie du Québec (carte soleil);
- 4- Pour les enfants handicapés, les rapports de professionnels de la santé confirmant le handicap.

Si mon enfant est né ailleurs qu'au Canada? Vous devez nous fournir les documents émis par **Immigration Canada** ou **Immigration Québec**.

Questions? Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'école de votre territoire.

Gatineau, ce 30 novembre 2020



La directrice générale,
Manon Dufour